



## RÉFORME DES RETRAITES:

Pérennité  
d'une répartition  
solidaire

OU

Priorité à  
l'individualisation ?

Vendredi 7 Décembre 2018 - de 9h00 à 13h00

### **Annoncée comme une mesure phare du quinquennat d'Emmanuel Macron, la future réforme des retraites introduira-t-elle pour autant un changement de paradigme ?**

Mise en place d'un système de retraites par points, instauration d'un régime universel, allongement de la durée de cotisation... De nombreuses pistes sont régulièrement évoquées afin d'assurer la pérennité et la solvabilité du système de retraites en France. Sous l'égide de M. Jean- Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, une grande concertation est actuellement menée par le biais d'ateliers citoyens. D'ici un an, un projet de loi sera en discussion au Parlement.

Depuis les années 90, les Etats membres de l'Union européenne ont engagé des réformes – « systémiques » ou « paramétriques » - d'envergure afin de sauvegarder leurs régimes de retraite. **En dépit de leurs singularités, les différents modèles européens de pension sont confrontés au même défi : le vieillissement de la population.** La pérennité des régimes de retraites est également mise à mal par un contexte économique morose. L'allongement de la durée de cotisation, décidée dans l'ensemble des pays européens, motivée par la hausse continue de l'espérance de vie, ne peut constituer l'unique solution afin de garantir la viabilité des régimes. A l'heure où l'organisation du travail est bouleversée par l'économie numérique et le développement des emplois atypiques ou indépendants, une réflexion plus large doit être menée afin de maintenir le principe de solidarité entre actifs et retraités.

**En Europe, la tendance de fond est à l'individualisation, à travers l'instauration des comptes notionnels, à l'image des exemples italiens et suédois.** Pourtant, ce système a pu montrer ses limites, notamment en Suède, où s'est parfois observée une baisse importante des pensions reçues par les retraités. S'il ne peut exister de modèle de référence pour toute l'Europe en raison de la profonde variété des régimes, l'Ipsse entend profiter de ce 20<sup>ème</sup> Colloque pour faire le bilan des différentes réformes et dresser des perspectives.

Fidèle à sa vocation de laboratoire d'idées et de propositions, l'Ipsse entend apporter sa contribution sur une question qui engage durablement l'avenir de nos sociétés. **Avec le concours actif de ses adhérents - opérateurs majeurs de la retraite complémentaire en France - de son réseau d'experts et de décideurs, l'Ipsse vous convie à une matinée de réflexions et d'échanges dans un contexte de mutations profondes.**

Le 20<sup>ème</sup> Colloque Professionnel Ipse est accueilli par:

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc et arrco**

16-18 rue Jules César, 75012 Paris  
Amphithéâtre Andromède

